



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2011

Catherine Mathieu a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal. En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) Déclaration d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire présente une DIA concernant une maison ancienne dans le village. En l'absence de projet, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

2) Rapport sur le prix et la qualité du service « eau potable »

Catherine Mathieu et Catherine Chamonard présentent les principaux éléments du RPQS transmis par le Syndicat intercommunal des eaux du Centre Beaujolais (14 communes pour 7737 abonnés et 333 kms de réseau).

Depuis plusieurs mois, en prévision de l'échéance, fin juillet 2012, du contrat de délégation du service public signé avec la SDEI, les délégués au SIECB étudient dans le détail, et sans idée préconçue, les rapports annuels présentés par le Syndicat.

Il apparaît nécessaire de profiter du fait que le contrat d'affermage arrive à échéance pour débattre de la gestion de l'eau depuis juin 1994 et réfléchir à l'amélioration du réseau qui présente un taux de fuites supérieur à la moyenne alors que le syndicat envisage la création d'un puits supplémentaire.

La totalité des 5 puits produit 1 354 470 m³ d'eau par an soit 270 894 m³ pour un puits. Or les fuites s'élèvent à 440 630 m³ pour l'année 2010 soit quasi la production de 2 puits !!! A l'heure où on parle de sécheresse, de restriction d'eau, de recherche de nouvelles ressources en eau, il est gaspillé chaque jour 1000 m³ d'eau par jour ! ce qui représente le remplissage journalier de 15 piscines de particuliers !

Un comparatif a été réalisé avec des rapports établis par d'autres syndicats intercommunaux : le syndicat intercommunal des eaux de la vallée d'Ardières, en affermage avec la SDEI et le syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues, en régie.

Ce comparatif, remis à l'ensemble des conseillers municipaux, fait apparaître clairement que notre syndicat des eaux est un mauvais élève et qu'il est possible que ce soit en régie ou en affermage d'avoir une bonne gestion du réseau d'eau et des finances.

Même la DDT a qualifié notre réseau de « médiocre ». Le renouvellement des tuyaux se fait à un rythme trop lent : il faudrait 200 ans pour tout renouveler alors que la durée de « vie » d'un tuyau est de 60 ans environ. Catherine Chamonard ajoute que le syndicat n'a pas fait de provisions pour des travaux futurs de renouvellement de tuyaux. Et cependant, depuis plusieurs mandats, Joël Lefort et Jean-Paul Dessaigne, alors délégués au syndicat, avaient fait part aussi de leur souci de voir se dégrader le réseau ; il leur a été répondu chaque fois que les fuites de notre réseau étaient dans la moyenne !

Plusieurs élus s'interrogent sur le rôle de la DDT et du Cabinet Merlin qui sont chargés d'apporter des conseils aux élus du Syndicat intercommunal. La SDEI, également, n'a pas incité le syndicat à faire des travaux indispensables.

Une dernière remarque, malgré l'absence de travaux sur le réseau, le prix de vente du m³ d'eau n'est pas moindre qu'ailleurs.

Sans idée préconçue sur le mode de gestion à retenir (régie ou contrat d'affermage), l'ensemble du Conseil Municipal valide la démarche des deux déléguées pour une meilleure gestion du service public d'eau potable.

Le rapport annuel remis par le syndicat est consultable en mairie et le sera sur le site.

3) Zone d'activité de Blaceret : recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du dossier. Il précise qu'il a signé un compromis de vente avec Mme et Monsieur Fougerat pour un terrain de près de 1 hectare. Ce qui permet de démarrer l'opération.

Il propose au Conseil de faire appel à une AMO en raison d'un besoin en compétences spécifiques pour assurer la maîtrise d'ouvrage. Cette prestation non prévue au moment de l'élaboration du budget apparaît indispensable au regard de la complexité du dossier. Il convient de maîtriser d'une part le coût des travaux, le prix de vente devant être raisonnable, et d'autre part le règlement du lotissement d'activité.

Le Conseil Municipal accepte.

4) Spectacle Rhône en scène : fixation du prix de vente du billet et création d'une régie

Martine Morion et Andrée Gauthier présentent l'affiche du spectacle « En avian la zizique », spectacle avec des textes de Boris Vian ; ce spectacle choisi par la commission culturelle des 3 communes Blacé, Salles Arbussonnas et St Julien se déroulera à Blacé, le samedi 15 octobre.

Le coût du spectacle, avec la communication et les repas des comédiens, s'élève à près de 2 500 € mais le Conseil Général subventionne le projet à hauteur de 75 %.

Le prix de vente du billet est fixé par le Conseil Municipal à 6 € pour les adultes et 3 € pour les enfants de 6 à 15 ans. Le Conseil Municipal autorise le Maire à créer une régie pour encaisser les recettes.

Les classes en 2 géreront la buvette.

5) Contrat assurance groupe contre les risques statutaires pour le personnel communal : augmentation du taux de cotisation à compter du 1/01/2012

Le 14 octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à adhérer au contrat d'assurance groupe mis en place par le centre de gestion pour garantir la commune contre les risques financiers liés au régime de protection sociale de l'ensemble du personnel non affilié à la CNRACL. Le contrat prévoyait alors un taux de cotisation de 1.05 %.

Le groupement d'assurance « DEXIA SOFCAP – CNP ASSURANCES – CNP IAM » a fait part au centre de Gestion de sa volonté d'augmenter de 9 % l'ensemble des taux de cotisation du contrat d'assurance groupe : en conséquence, le taux de cotisation serait porté à 1.14 % à compter du 1/01/2012 pour la couverture des agents non CNRACL.

Le coût de cette assurance s'élève à environ 300 €, et 6 agents relèvent du régime général de la sécurité sociale.

Afin de permettre à l'assurance groupe du Centre de gestion de signer l'avenant au marché, Le Conseil Municipal accepte le nouveau taux.

6) Bail de location du logement communal au 17, place de Hautefort

Claire Sandrin est intéressée par le logement communal devenu vacant. Elle remplit toutes les conditions de revenus... pour bénéficier de ce logement conventionné.

Après la sortie de la salle de Jean-Jacques Sandrin, le Conseil Municipal autorise le maire à signer un bail de location à compter du 1/10/2011 pour un montant de loyer mensuel de 320 €, hors charges de chauffage.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Communication : Andrée Gauthier dit que l'agenda 2012 est en cours d'élaboration et que le site reste à finaliser.

Certains articles du site, relatifs au tourisme et à la viticulture, seront traduits en anglais.

Ecoles : Catherine Mathieu rappelle le projet de la fresque du mur et la demande d'enduit de l'école élémentaire.

Elle informe le Conseil que les effectifs de l'école élémentaire sont en baisse : 80 enfants en 2011-2012. Si de nouveaux enfants ne sont pas inscrits avant sept 2012, l'effectif 2012-2013 serait de 75 enfants alors qu'une fermeture est imposée à 78 enfants.

Claudie Desmure ajoute que la réouverture est possible à 81.

Aucune demande de subvention exceptionnelle ne sera faite en 2012, mais l'école souhaite qu'un crédit soit voté pour un projet « cinéma » qui serait réalisé en 2013.

L'ensemble du Conseil s'oppose à cette capitalisation, une subvention exceptionnelle devant rester une subvention exceptionnelle et son montant varier avec la qualité du projet. Jean-Pierre Bermond souligne la nécessité de veiller à l'intérêt pédagogique du projet et que ce ne soit pas seulement un voyage en car !!!

Claudie Desmure demande à ce que la barrière réparée de l'école maternelle soit peinte. La commission travaux se charge de satisfaire cette demande.

SIVOS : Catherine Chamonard informe que le tennis club blacéen prend le gymnase deux après-midi par semaine ; le président du TCB souhaite un rendez-vous pour évoquer notamment le mauvais état des courts de tennis ; Jean-Pierre Bermond contactera des entreprises compétentes pour la réfection des courts.

Mais cette question d'équipements sportifs doit faire l'objet d'une réflexion au niveau intercommunal.

Travaux :

- la sono de l'église sera essayée mercredi 14/09 à 18h 30.
- Problème de gouttières à la maison associative ainsi qu'un auvent abimé

Fleurissement : Martine Morion évoque la possibilité de faire un comité de fleurissement avec des retraités bénévoles. Joël Lefort précise que les employés communaux ont passé 200 heures pour le fleurissement en 2010

Rando : le dimanche 25/09

Sortie de la bibliothèque dans le Queyras : le 1er et 2 octobre : il reste 6 places

Assainissement : le SATESE sera contacté pour l'établissement d'une convention avec St Etienne des Oullières au sujet des raccordements des maisons de Blaceret à la station d'épuration de Blacé.

Urbanisme : réunion le mardi 20/09 à 19h 30 pour les modifications du PLU.

Voirie : réfection de l'enrobé de la RD19 (Route de la croix Polage) du rond-point à la fin de l'agglomération passant devant l'école maternelle. Le Maire demandera si un plateau surélevé serait envisageable, avec un financement du Département.

Jean-Paul Dessaigne rappelle l'état lamentable de la route du Vortillon. Le maire envisage la fermeture à défaut de travaux rapides. Jean-Jacques informe que les marchés pour le programme voirie 2011 n'ont pas encore été attribués par la CCBV. Les offres des entreprises seront reçues à la mi-octobre.

Martine Morion évoque le manque de stationnements à Blaceret et regrette que l'emplacement réservé pour le parking n'ait pas été prévu par le PLU de St Etienne des Oullières.

La Tallebarde : Joël Lefort refait l'historique et tient le Conseil informé ; il rappelle ses dernières démarches en octobre 2009 : il a proposé au Syndicat des Rivières (SDR) d'adopter une solution simple de surélévation d'une zone dans les prés en amont du lotissement avant de réaliser un bassin conséquent en amont. Le bureau d'études, GEO+, a présenté lors d'une réunion du SDR à Belleville en Juillet 2010 un projet important de plusieurs merlons. Après plusieurs remarques lors de réunions au SDR et un rappel des lettres envoyées, le Président de la CCBV a organisé une réunion technique le 28

juillet ; au cours de cette réunion, après débat, le Président a exigé du SDR et du Bureau d'études de revoir son étude rapidement avec la solution d'un aménagement un ou deux merlons. Le Président a rappelé la nécessité d'une autorisation administrative des services de la police de l'eau (DDT) dans le cadre d'une procédure simplifiée dite d'urgence. Le Président a proposé d'établir un calendrier de programmation afin de ne pas s'enliser dans les procédures.